

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE AGATHE DES MONTS

Procès-verbal des délibérations du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance ordinaire tenue le 17 décembre 2024 à 19 heures, dans la salle de la place Lagny située au 2, rue Saint-Louis à Sainte-Agathe-des-Monts.

Présences :

Frédéric Broué
Chantal Gauthier
Sylvain Marinier

Marc Tassé
Hugo Berthelet
Brigitte Voss

Absences :

Nathalie Dion
Maxime Arcand

1. Ouverture de la séance

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence du directeur général et de la greffière adjointe; il est 20 h 11.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

2. Mot de bienvenue

Le président de la séance souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

AG2024-12-26

3. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé

ET RÉSOLU que le conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. Période de questions d'ordre général (durée maximale de 15 minutes)

Une période de questions est allouée aux personnes présentes et ce, conformément aux exigences de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le maire, les membres du conseil municipal ainsi que les fonctionnaires présents répondent aux questions des personnes présentes.

ADMINISTRATION

AG2024-12-27

5. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2024 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard

Initiales	
Maire	Greffier

la veille de la séance à laquelle ils doivent l'approuver et qu'en conséquence la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

TRÉSORERIE

AG2024-12-28

6. Approbation - Budget révisé 2024 - Office municipal d'habitation des Laurentides

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déjà approuvé le budget initial de l'Office municipal d'habitation des Laurentides pour l'année 2024 par la résolution numéro 2024-01-05 et que la quote-part de la Ville s'élevait à 12 680 \$;

CONSIDÉRANT QUE le budget a été révisé le 2 juillet 2024 et que la Ville a approuvé cette révision par la résolution numéro 2024-08-457 et que la quote-part de la Ville s'élevait à 18 330 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a déposé, le 2 décembre 2024, un nouveau budget révisé de l'Office municipal d'habitation des Laurentides pour l'année 2024, lequel a été transmis à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la Ville s'élève maintenant à 19 653 \$;

Il est proposé

ET RÉSOLU que le conseil approuve le budget révisé 2024 de l'Office municipal d'habitation des Laurentides daté du 2 décembre 2024 et transmis par la Société d'habitation du Québec, relativement à la quote-part de la Ville, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

AG2024-12-29

7. Projets financés - Fonds de roulement - Agglomération

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réserver les sommes nécessaires à la réalisation de certains projets lesquels sont prévus au budget ou au programme triennal d'immobilisation adoptés par le conseil d'agglomération;

Il est proposé

ET RÉSOLU

1. que le conseil autorise le financement, à même les disponibilités du "Fonds de roulement - Agglomération", des projets dont la description ainsi que le montant attribué apparaissent ci-dessous :

Initiales	
Maire	Greffier

	Projet	Montant	Période de remboursement
1.	Achat de mobilier urbain (Agglomération)	15 000 \$	2 ans
2.	Achat et remplacement des équipements informatiques	10 000 \$	2 ans
3.	Achat de mobilier de rangement pour le garage au centre sportif Damien-Héту	10 000 \$	2 ans
4.	Achat de mobilier pour la salle de conférence et les bureaux du centre sportif Damien-Héту	15 000 \$	3 ans
5.	Achat de brumatiseurs pour la place Lagny	15 000 \$	2 ans

2. que ces projets soient financés par le "Fonds de roulement - Agglomération" et remboursés selon les périodes indiquée au tableau, le tout débutant en 2025, et que les soldes inutilisés en fin d'année soient retournés au capital libre du fonds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

AG2024-12-30

8. Affectation - Excédent de fonctionnement - Agglomération - Divers projets

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'affecter les sommes requises à la réalisation de certains projets;

Il est proposé

ET RÉSOLU que le conseil d'agglomération affecte une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté - Agglomération (71-100-00-900) aux projets suivants :

	Poste comptable	Description	Montant
1.	71-250-00-966	Soirée reconnaissance des bénévoles	21 000 \$
2.	71-250-00-966	Travaux du comité de pilotage - Politique MADA	2 100 \$
3.	71-250-00-907	Reconduction du mandat à Sainte-Agathe-des-Arts pour soutien à l'animation culturelle	12 000 \$
4.	71-250-00-971	Festival des chansonniers	75 600 \$
5.	71-250-00-905	Bonification de la sonorisation des spectacles présentés à la place Lagny	12 600 \$
6.	71-250-00-934	Charges salariales - Journalier aux loisirs	36 800 \$
7.	71-250-00-945	Réduction des taxes foncières	247 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Initiales	
Maire	Greffier

AG2024-12-31

9. Adoption - Règlement numéro 2024-AGEM-065 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 9 450 000 \$

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 10 décembre 2024, un membre du conseil a déposé un projet de règlement et a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption de nature à changer l'objet de celui-ci;

CONSIDÉRANT QU'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, de même que l'objet du règlement, s'il entraîne une dépense et, le cas échéant, le mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise sur le site Internet de la Ville et à la disposition du public avant la séance;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement numéro 2024-AGEM-065 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 9 450 000 \$*, lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

AG2024-12-32

10. Adoption du Règlement numéro 2025-AG-064 décrétant l'imposition des taux de taxation des taxes foncières sur le territoire de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'année 2025

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 10 décembre 2024, un membre du conseil a déposé un projet de règlement et a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT la modification du taux de taxation entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, laquelle modification n'est pas de nature à changer l'objet de celui-ci;

CONSIDÉRANT QU'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, de même que l'objet du règlement, s'il entraîne une dépense et, le cas échéant, le mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise sur le site Internet de la Ville et à la disposition du public avant la séance;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement numéro 2025-AG-064 décrétant l'imposition des taux de taxation des taxes foncières sur le territoire de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'année 2025*, lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RESSOURCES HUMAINES

Initiales	
Maire	Greffier

TRAVAUX PUBLICS - HYGIÈNE

LOISIRS ET SPORTS - CULTURE ET COMMUNICATIONS

SÉCURITÉ INCENDIE

AFFAIRES NOUVELLES

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR (durée maximale de
15 minutes)**

11. Période de questions sur l'ordre du jour

Une période de questions est allouée aux personnes présentes et ce, conformément aux exigences de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le maire, les membres du conseil municipal ainsi que les fonctionnaires présents répondent aux questions des personnes présentes.

AG2024-12-33

12. Levée de la séance

Il est proposé

ET RÉSOLU de lever la séance. Il est 20 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Le président de la séance,
Monsieur Frédéric Broué

La greffière,
Me Stéphanie Allard

Initiales	
Maire	Greffier